

POLITIQUE RELATIVE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS AVEC LES ÉMETTEURS RELIÉS ET ASSOCIÉS

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces exigent des courtiers et des conseillers en valeurs mobilières qu'ils suivent des règles précises en matière de divulgation et d'autres règles lorsqu'ils effectuent des transactions ou qu'ils fournissent des conseils à l'égard de leurs propres valeurs mobilières ou de celles de certains émetteurs auxquels ils sont reliés ou associés, ou à certains autres tiers reliés à ces derniers. Ces règles imposent aux courtiers et aux conseillers l'obligation d'informer leurs clients de la relation et de l'association pertinentes avec l'émetteur de titres avant de faire une opération pour un client ou de lui donner un conseil. Pour connaître le détail de ces règles et de leurs droits, les clients doivent se reporter aux dispositions pertinentes des lois sur les valeurs mobilières ou consulter un conseiller juridique. La définition des termes « émetteur relié » et « émetteur associé » se trouve dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut exercer des activités à titre de gestionnaire de portefeuille, de gestionnaire de fonds de placement et de courtier sur le marché dispensé. Dans le cadre de ses activités, le gestionnaire peut donner des conseils à l'égard de l'achat ou de la vente de sociétés, de sociétés en nom collectif, de sociétés en commandite, de fiducies ou d'autres émetteurs qui peuvent être considérés comme reliés ou associés au gestionnaire, y compris, sans toutefois s'y limiter, un ou plusieurs instruments de placement créés ou parrainés par le gestionnaire ou gérés par celui-ci.

Les fonds communs de placement de Canoe, le Canoe Unique Energy Limited Partnership, les Canoe Unique Energy Limited Partnership II et III et le Canoe Energy Alpha Fund LP (les « **Fonds Canoe** ») sont des émetteurs reliés ou associés au gestionnaire en vertu de leur relation. Les fonds Canoe sont des fonds de placement pour lesquels le gestionnaire offre des services de gestion des fonds ou de portefeuille. Dans la plupart des cas, notre lien avec ces fonds Canoe vous semblera évident puisque les noms des fonds Canoe reliés seront suffisamment semblables à notre nom. Par exemple, les noms des fonds Canoe reliés comprendront souvent le mot « Canoe ». Si nous croyons que le nom d'un fonds Canoe relié ne communique pas suffisamment le lien du fonds Canoe avec nous, nous vous divulguerons expressément des renseignements sur la relation au moment opportun.

De plus, un ou plusieurs fonds Canoe peuvent investir dans d'autres émetteurs reliés et associés du gestionnaire.

En date du 1^{er} novembre 2017, certains cadres, administrateurs ou membres de la direction essentiels sont aussi cadres ou administrateurs d'autres émetteurs (et peuvent détenir une participation dans ces émetteurs) :

<u>Émetteur</u>	<u>Relation avec le gestionnaire</u>
Artis Exploration Ltd.	Rafi Tahmazian et Bruce Chernoff, administrateurs du gestionnaire, sont administrateurs de cet émetteur.
Chance Oil and Gas Ltd.	Rafi Tahmazian, administrateur du gestionnaire, et Renata Colic, cadre du gestionnaire, sont administrateurs de cet émetteur.
Maxim Power Corp.	Bruce Chernoff, administrateur du gestionnaire, est administrateur de cet émetteur.
PetroShale Inc.	David Rain et Bruce Chernoff, administrateurs du gestionnaire, sont administrateurs de cet émetteur.
TORC Oil & Gas Ltd.	Bruce Chernoff, administrateur du gestionnaire, est administrateur de cet émetteur.
Venturion Oil Limited	Bruce Chernoff, administrateur du gestionnaire, est administrateur de cet émetteur.
Well Ventures Corp.	Rafi Tahmazian, administrateur du gestionnaire, est administrateur de cet émetteur.
Westbrick Energy Ltd.	David Rain et Bruce Chernoff, administrateurs du gestionnaire, sont administrateurs de cet émetteur.